



HAL
open science

Cinéma éducateur et laïcité dans l'entre-deux-guerres en France

Pascal Laborderie

► **To cite this version:**

Pascal Laborderie. Cinéma éducateur et laïcité dans l'entre-deux-guerres en France. Cahiers de Narratologie, 2021, Ecole, récits, nation, 40, 10.4000/narratologie.12567 . hal-03487065

HAL Id: hal-03487065

<https://hal.univ-reims.fr/hal-03487065v1>

Submitted on 17 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Cinéma éducateur et laïcité dans l'entre-deux-guerres en France

Pascal Laborderie

Maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication (CEREP - Université de Reims Champagne-Ardenne)

pascal.laborderie@univ-reims.fr

Résumé

Dans l'entre-deux-guerres en France, un réseau d'enseignement et d'éducation par le cinéma se constitue sous le nom de cinéma éducateur laïque. Animé par les instituteurs de l'école laïque et organisé par la Ligue de l'enseignement, ce cinéma se développe en raison du travail conjoint des associations et des parlementaires, qui appartiennent au monde de l'éducation populaire laïque. Les films de Jean Benoît-Lévy constituent les fers de lance de ce cinéma qui, tout en menant une action d'éducation sanitaire et sociale, participe à une propagande républicaine et prépare la victoire du Front populaire. Après avoir décrit et expliqué l'émergence de ce réseau, l'article revient sur la définition sociopolitique que peut y prendre la notion de laïcité.

Mots-clés

Cinéma, école, éducation populaire, laïcité, Ligue de l'enseignement.

Introduction

Dans l'entre-deux-guerres en France, un mouvement d'éducation populaire par le cinéma se constitua sous le nom de cinéma scolaire et éducateur laïque. Ce dispositif était animé par les instituteurs de l'école publique et orchestré de manière conjointe

par l'État et par la Ligue française de l'enseignement. À l'attention des publics d'enfants et d'adultes, il diffusa des films d'enseignement, des films d'éducation sanitaire et sociale réalisés notamment par Jean Benoit-Lévy, ainsi que des films de fiction destinés à attirer le public.

Cette contribution se propose de décrire et d'expliquer dans quelle mesure ce cinéma participa à la promotion de la laïcité, comprise non dans son acception juridique (la séparation des Églises et de l'État), ni même philosophique (la liberté de conscience), mais dans un sens sociopolitique. En effet, la période se caractérise par une fédération des gauches françaises (Cartels des gauches et Front populaire) autour de la notion, qui transcende les divergences d'un nuancier politique qui s'étend des républicains modérés aux communistes en passant par les radicaux, les radicaux-socialistes, les socialistes indépendants, et les socialistes de la SFIO.

Dans cette perspective, les activités de l'Union française des offices du cinéma éducateur laïque (UFOCEL)¹, le réseau cinématographique de la Ligue française de l'enseignement, ont une double visée politique et idéologique. Il s'agit à la fois de faire retravailler ensemble les militants de gauche, qui sont dispersés depuis le congrès de Tours, et de promouvoir les idées constitutives des programmes des gauches radicale et socialiste fréquemment au pouvoir durant l'entre-deux-guerres.

Dans un premier temps, nous décrivons les conditions d'émergence du cinéma éducateur laïque pour, dans un second temps, expliquer en quoi les films diffusés dans ce réseau participent à la défense de la laïcité dans un contexte de lutte anticléricale.

¹ L'UFOCEL est aujourd'hui mieux connue sous le nom qu'elle prit en 1953 : l'UFOLEIS, Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son (UFOLEIS).

Un réseau d'éducation populaire laïque par le cinéma

Dans les années 1920, des Offices du cinéma scolaire et éducateur laïque sont créés partout en France. Leur activité consiste à louer des projecteurs, des films, des vues fixes et des disques principalement aux établissements scolaires publics et aux associations laïques, en vue de participer à l'éducation des enfants dans la classe (le cinéma scolaire), mais aussi à l'éducation des adolescents et des adultes dans un cadre postscolaire et populaire (le cinéma éducateur).

Le mouvement d'éducation populaire laïque par le cinéma ne se réduit pas au réseau de la Ligue française de l'enseignement. Par exemple, en Gironde, la Cinémathèque coopérative de l'enseignement laïc (*sic*), sans pour autant être affiliée à l'UFOCEL, promeut l'école laïque. Ses animateurs, pour la plupart des instituteurs syndicalistes proches de la CGTU, participent au mouvement Freinet. Leurs activités coopératives consistent à réaliser avec les élèves des petits films documentaires de format 9,5 mm, qui sont échangés entre classes.

Le principal réseau d'éducation populaire laïque par le cinéma demeure néanmoins celui de la Ligue française de l'enseignement. À la fin des années 1930, l'UFOCEL, avec ses 28 Offices régionaux du cinéma éducateur, couvre 77 départements et au moins 5 560 points de projection, qui ne se situent pas seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les espaces ruraux, en métropole et dans les colonies (Laborderie 2015 : 41). Il s'agit d'une estimation basse, si nous la comparons au dénombrement effectué par Antoine Borrel, selon lequel, en 1927, entre 7 000 et 9 000 appareils de projection sont utilisés dans les écoles primaires et les œuvres postscolaires (Borel 1927 : 7).

L'apparition de ce réseau de première importance² s'explique par l'investissement des instituteurs de l'école laïque, qui constituent la cheville ouvrière du mouvement, par le rôle structurant de la Ligue française de l'enseignement et par l'interventionnisme de

² À titre de comparaison, en 1928, on compte en France environ 3 500 salles commerciales (CHOUKROUN 2001 : 342).

l'État en matière d'éducation par le cinéma. L'aide publique à l'achat de projecteurs par les établissements scolaires, la création de cinémathèques, l'exonération fiscale et les subventions accordées aux Offices du cinéma éducateur soulignent le caractère paraétatique du cinéma éducateur laïque. Ainsi les Offices assurent-ils la liaison entre les différents contextes régionaux et les ministères, principalement le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le ministère de l'Agriculture et le ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

En ce qui concerne la distribution des films, les Offices sont approvisionnés par la cinémathèque du Musée pédagogique qui dépend du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et par la cinémathèque d'enseignement professionnel pilotée par le sous-secrétariat de l'Enseignement technique. Le ministère de l'Agriculture possède quant à lui depuis 1913 une section cinématographique et crée, en 1923, huit cinémathèques régionales. Il s'appuie entre autres sur le réseau des Offices pour distribuer des films d'enseignement et d'orientation professionnelle, mais aussi des films de propagande pour lutter contre l'exode rural.

Les compétences pédagogiques des instituteurs de l'école laïque en matière de projection cinématographique sont doublées d'un dévouement remarquable, puisque, outre les séances dans la classe, ils organisent régulièrement des séances périscolaires (pour les élèves) et postcolaires (pour les adolescents déscolarisés) d'octobre à avril, le jeudi et parfois le samedi après-midi, jours fériés compris. Tout en appelant de leurs vœux l'allongement de la scolarité obligatoire, ces militants laïques encadrent les loisirs des adolescents qui viennent d'obtenir leur certificat d'études afin de les accompagner jusqu'à l'âge où ils seront en droit de voter. Enfin, ils organisent des cours pour adultes et des séances populaires le samedi soir, le dimanche matin (à l'heure de la messe) et le dimanche soir, parfois même le jeudi soir et le vendredi soir.

Afin d'attirer les spectateurs, les séances postcolaires et populaires offrent un programme composé de plusieurs films

allant *crescendo* du film le plus « éducatif » au plus « récréatif ». Ces séances, lorsqu'elles ne sont pas programmées dans des salles pouvant accueillir des milliers de personnes (le Gaumont-Palace de Paris, la Bourse du travail de Lyon, la salle Poirel de Nancy), ont lieu dans une salle communale installée spécialement pour l'occasion ou à l'école, soit sous le préau, soit dans une salle suffisamment grande pour accueillir aussi bien l'ensemble des élèves de l'école que les adultes du village.

L'implantation du cinéma éducateur laïque

D'un point de vue géographique, le réseau du cinéma éducateur laïque s'adresse d'abord à la France urbaine et industrielle qui se situe au nord et à l'est de la ligne formée par Rouen, Paris, Chaumont, Saint-Étienne et Nîmes. Ainsi les Offices du cinéma éducateur les plus importants en nombre de points de projection sont-ils par ordre décroissant ceux de Paris, Lyon, Nancy, Lille et Nîmes. Cependant, contrairement au cinéma commercial, qui n'est pas économiquement viable dans les communes de moins de 3 000 habitants, le cinéma éducateur laïque est aussi implanté dans les espaces ruraux, en vue de lutter contre l'exode rural.

Une autre disparité réside dans la faible pénétration du cinéma éducateur dans l'Ouest : la Basse-Normandie, la Bretagne, les Pays de la Loire et les Pyrénées-Atlantiques résistent en effet à la percée du cinéma éducateur laïque, ce qui est à replacer dans le contexte de lutte entre écoles laïques et confessionnelles. Sur l'arc atlantique, qui coïncide partiellement avec les anciens bastions des intransigeants catholiques et de la droite royaliste, et, dans l'entre-deux-guerres, avec l'implantation des nationalistes et des républicains modérés, soit les Offices sont inexistantes (dans l'Eure, la Manche, la Mayenne, la Sarthe, les Côtes d'Armor, le Finistère, le Morbihan, la Loire-Atlantique et les Pyrénées-Atlantiques), soit ils apparaissent tardivement (dans le Calvados, l'Orne, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire), soit ils bénéficient au contraire d'un rayonnement exceptionnel en raison du dynamisme de leurs animateurs (en Charente, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Gironde).

Ce clivage selon l'implantation des pratiques religieuses est aussi observable à l'échelle régionale. Par exemple, en Alsace, où pourtant le premier Office du cinéma éducateur est créé juste après la Première Guerre mondiale, l'activité périclète. De la même manière, le département de Moselle demeure étanche au cinéma éducateur laïque. En revanche, la partie mosellane du département de Meurthe-et-Moselle, qui n'est pas quant à elle sous régime concordataire, entretient des relations denses avec l'Office régional d'éducation cinématographique de Nancy.

Un cinéma laïque, neutre ou partisan ?

Dans ce contexte, la promotion de la laïcité revêt une double dimension politique indéniable. Si la laïcité est à l'origine un concept philosophique, elle devient en 1905 en France un principe constitutionnel avec la loi de séparation des Églises et de l'État. Ainsi la défense de la laïcité, en tant que principe républicain, revêt-elle, au moins à un certain étage, un caractère consensuel.

Avant même la loi de 1905, la laïcité trouve sa première expression juridique dans les lois scolaires de 1881 (gratuité) et 1882 (obligation et laïcité). Aussi, pour les instituteurs de la Troisième République, être laïque consiste d'abord à respecter tous les grands principes de l'école républicaine. L'absence de prosélytisme du mouvement d'éducation populaire laïque, tel qu'elle s'observe du moins chez les animateurs qui s'inscrivent dans le giron de la Ligue française de l'enseignement, répond ainsi à une obligation professionnelle de neutralité. C'est la raison pour laquelle, dans les quelques milliers de pages écrites par les animateurs de l'UFOCEL, nous n'avons trouvé aucune référence à un parti politique. Et, lorsqu'un militant manifeste de manière ostensible une appartenance politique, il reçoit immédiatement un blâme de la part des cadres du mouvement pour avoir transgressé l'obligation de neutralité.

Cependant, dans l'entre-deux-guerres, la défense de la laïcité revêt également une dimension polémique, dans la mesure où la lutte entre cléricaux et anticléricaux correspond à une tension toujours vive au sein de la société française. Soit dans la

revendication d'un monopole de l'École publique en matière d'éducation, pour les militants laïques les plus intransigeants, soit dans le respect de la liberté de l'enseignement, pour les plus modérés, la propagande laïque a toujours pour objectif de limiter le champ d'action des écoles confessionnelles.

Surtout, après l'Union sacrée, durant laquelle les divers clivages qui traversent la société française sont mis entre parenthèse, la politique du Bloc national (1919-1924), parce qu'elle est nettement favorable au clergé, sonne le réveil du monde laïque, qui tente de reprendre l'ascendant en inscrivant la laïcité dans les pratiques socioculturelles. Dans cette perspective, il faut souligner le rôle majeur joué par Joseph Brenier, président de Ligue française de l'enseignement, qui transforme la Ligue française de l'enseignement en Confédération générale des œuvres laïques (CGOL), la structure en filières thématiques (UFOCEL pour le cinéma, UFOLEA pour le théâtre, UFOLEP pour le sport, UFOVAL pour les vacances) dans l'objectif de développer des activités culturelles qui favorisent l'ancrage des valeurs républicaines dans le quotidien :

Certes il faut toujours rappeler les principes mais les meilleurs moyens de les servir est de faire en sorte qu'ils soient action et vie, qu'après avoir convaincu les esprits, ils soient, ils deviennent indestructibles en s'inscrivant dans les mœurs. (Brenier 1938, cité dans Sévilla 2004 : 615)

Dans l'entre-deux-guerres, être laïque ne consiste donc plus seulement à militer pour la liberté de conscience ou la sauvegarde d'un principe constitutionnel, mais à participer à développer des activités de loisirs qui revêtent des dimensions sociale, culturelle et politique indéniables. D'une certaine manière, cette conception élargie de la laïcité se traduit par l'exercice d'un apolitisme restreint, qui respecte une neutralité à l'intérieur du nuancier constitué par les divers partis de l'union des gauches (Sévilla 2004 : 709). La neutralité de la Ligue française de l'enseignement ne serait donc pas intégrale, mais correspondrait plutôt au respect d'un éclectisme au sein de l'union des gauches et du centre : « La qualité essentielle est de rester suffisamment éclectique pour ne

pas avoir un caractère politique trop nettement marqué » (Brenier 1937, cité dans Sévilla 2004 : 444).

Surtout, après les élections de 1928, où la droite alliée au centre obtient la majorité des suffrages, la « restitution aux [congrégations] diocésaines des biens du culte » ainsi que « l'autorisation donnée aux congrégations missionnaires d'avoir leur noviciat en France » (*JORF* 31-12-1928 : 13654) poussent le parti radical à se rapprocher des partis situés à sa gauche, selon un mouvement qui aboutira au Front populaire.

Dans ce contexte, il faut souligner que les chefs de file des Offices du cinéma éducateur sont fréquemment républicains modérés, radicaux ou socialistes, et francs-maçons. Par exemple, Louis Truchet et Joseph Soleil, qui dirigent respectivement les Offices de Marseille et de Clermont-Ferrand, sont tous deux radicaux-socialistes et francs-maçons (Sévilla 2004 : 766-778). À Nancy, Albert Lebrun, qui est un républicain modéré, préside entre autres l'Office du cinéma éducateur, lorsqu'il accepte en 1932 la présidence de la République. À Lyon, se côtoient Gustave Cauvin, directeur de l'Office du cinéma éducateur, socialiste et franc-maçon, Joseph Brenier, président de l'Office, président de la Ligue française de l'enseignement, sénateur-maire socialiste de Vienne, président du Conseil de l'ordre du Grand Orient, et Édouard Herriot, maire de Lyon, président du parti radical, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du gouvernement Poincaré, plusieurs fois président du Conseil. Rappelons enfin qu'Édouard Herriot et Jean Zay siègent successivement au conseil d'administration de la Ligue française de l'enseignement. On ne s'étonnera donc pas si l'implantation des Offices du cinéma éducateur laïque correspond à la carte des meilleurs résultats électoraux des Cartels des gauches et du Front populaire (Dupeux 1959).

Un cinéma anticlérical

Le développement du cinéma éducateur laïque est à replacer dans un contexte de lutte anticléricale. Un des objectifs politiques du monde de l'éducation populaire laïque consiste en effet à

promouvoir l'école publique au moyen des œuvres postsecondaires et populaires. Le jeudi après-midi, le dimanche et les jours fériés constituent des moments-clés durant lesquels les mouvements d'éducation populaire laïque proposent de multiples activités qui concurrencent la catéchèse. Dès avant la Première Guerre mondiale, les « garderies laïques » du jeudi et les « loisirs dirigés » se développent. Dans cette perspective, le cinématographe est une activité porteuse. Par exemple, dès 1905, à Vienne, Joseph Brenier organise chaque jeudi après-midi des séances de cinéma gratuites.

Dans les années 1920, des cinémathèques destinées à approvisionner les séances du jeudi apparaissent dans les bastions d'obédience laïque. Par exemple, en 1921, à Lyon, Gustave Cauvin³ convainc Édouard Herriot de créer une cinémathèque municipale. Celle-ci donne des séances tous les jeudis dans divers quartiers de la ville devant plus de 30 000 enfants (Cauvin 1928 : 27). Cette cinémathèque se constitue en Office du cinéma éducateur en janvier 1924 et étend ses activités lyonnaises à la région. Cette politique d'extension se situe clairement sur le terrain de la lutte anticléricale, ainsi qu'en témoigne ce récit de Gustave Cauvin :

Comme les souscriptions recueillies permirent de disposer presque aussitôt d'une centaine de films, nous obtînmes l'autorisation du maire de Lyon de prêter nos bandes aux rares instituteurs du Rhône qui faisaient, à ce moment, appel à mon concours.

Faut-il citer Bully ? Un jeune et dévoué instituteur, qui est devenu un des meilleurs collaborateurs de l'Office, venait d'être nommé à ce poste pour remplacer un instituteur installé dans la commune depuis de longues années. Le prêtre profita de ce changement pour mettre à l'index l'école laïque ; il menaça de ne pas accorder la « Sainte Communion » aux enfants qui resteraient à la « Laïque ». Aussitôt, l'effectif de cette école fut réduit à moins de moitié.

³ Venu de l'anarcho-syndicalisme, Gustave Cauvin donnait depuis 1911 des conférences antialcooliques en projetant par exemple *Les Victimes de l'alcool* (Gérard Bourgeois, 1911).

L'instituteur visé vint me raconter ses ennuis. Nous trouvâmes auprès d'un ami de l'enseignement laïc [*sic*] un concours financier qui permit d'installer un appareil dans cette école ; des séances furent organisées, et bientôt, malgré les « foudres » de M. le Curé, notre brave maître retrouva un peu plus de l'effectif habituel scolaire. (Cauvin 1928 : 4)

Grand artisan de la lutte anticléricale par le cinéma, Gustave Cauvin milite pour étendre les activités du cinéma éducateur à tout le territoire. Il n'hésite pas à parcourir la France hors période scolaire pour donner des conférences cinématographiques, aide à la création de nouveaux Offices partout où cela est possible et soutient les instituteurs qui tentent de promouvoir l'école publique au moyen du cinéma dans des contextes difficiles, par exemple en Bretagne, où il envoie des copies de film. Aussi, durant l'année 1927, il donne des conférences à Quimperlé, Douarnenez, Quimper, Chateaulin, Brest et Morlaix. Du reste, Gustave Cauvin est un orateur brillant, quand il s'agit de défendre la laïcité :

Le Cinéma Éducateur est un moyen puissant pour développer l'École et la Laïcité. [...] Nos adversaires l'ont bien compris et depuis longtemps ils se sont organisés. Ils ont d'ailleurs pour les aider la grande production cinématographique. [...] Ces films ne seraient pas dangereux s'ils n'étaient pas patronnés par ceux qui de tous temps ont essayé d'étouffer les appels du peuple à la lumière. Nous ne sommes pas systématiquement contre la religion : nous ne voulons pas qu'on s'en serve pour asservir davantage ceux qui peinent. Nous nous rappelons ce qu'était la liberté de conscience lorsque les adversaires de la laïcité étaient au pouvoir ; nous savons trop que, dans les villages où ces messieurs sont encore les maîtres, ils obligent l'instituteur à aller à la messe écouter le curé qui ne craint pas de déclarer en chaire « que l'école laïque est l'école du crime ».

Le cinématographe est un moyen d'émancipation formidable ; il est aussi puissant et efficace que le livre, car trop souvent ce dernier n'est pas lu ; mais, par contre, la foule accourt pour voir l'image animée et

vivante ! Donc, ne laissons point les ennemis de la liberté devenir les maîtres du cinématographe. Le danger est grand, le danger est immédiat. (Cauvin 1928 : 43)

On le voit, Gustave Cauvin est un idéologue de premier ordre, qui théorise l'utilisation du cinéma comme un outil à la fois d'émancipation et de propagande anticléricale.

Des films consensuels ou orientés politiquement ?

Venons-en maintenant à l'idéologie des films diffusés dans le réseau du cinéma éducateur laïque. La plupart des auteurs admettent la thèse selon laquelle le cinéma éducateur laïque participe à une propagande sanitaire et sociale consensuelle. Cette idée est défendue par Thierry Lefebvre (1996 : 228), qui reprend la distinction entre propagande sociologique consensuelle et propagande politique partisane définie par Jacques Ellul (1990 : 75-84).

Cette propagande consensuelle revêt en outre une dimension civique dans la mesure où elle promeut les valeurs républicaines. Jean Benoit-Lévy est ainsi qualifié par Valérie Vignaux de « cinéaste patenté de la III^e République » (2008 : 205). De la même manière, Christel Taillibert souligne que le cinéma éducateur laïque, par sa promotion d'une culture scientifique et son ambition d'éducation populaire, hérite de « l'idéologie des Lumières » et des « idéaux républicains de la Révolution française » (2006 : 29).

Cependant, les films sanitaires et sociaux du cinéma éducateur laïque ne portent pas seulement les valeurs républicaines mais promeuvent un modèle social progressiste propre aux gauches radicale et socialiste. À partir de l'étude d'un corpus d'environ 1 200 films, nous avons ainsi pu montrer que les films sanitaires et sociaux de l'entre-deux-guerres s'inscrivaient dans une propagande solidariste ou socialiste en mobilisant des thématiques telles que la coopération, la protection sanitaire et sociale, la protection de l'enfance, la promotion des logements à bon marché, l'épargne populaire, l'émancipation des femmes, le

pacifisme ou encore l'internationalisme (Laborderie 2015 : 145-160). Outre les films documentaires produits et réalisés en région par les instituteurs qui animent l'UFOCEL⁴, il est possible de relire avec cette grille tous les films d'éducation sanitaire et sociale de Jean Benoit-Lévy. À titre d'exemple, nous invitons à regarder *Le Voile sacré* (Jean Benoit-Lévy et Louis Devraigne, 1926). Tout en visant l'éducation sanitaire des adultes, ce film prône en effet un modèle de société ouverte à la mixité sociale et accorde une attention particulière à l'évolution de la place de la femme dans la société en valorisant le parcours scolaire et professionnel de Margot Fréville, l'infirmière qui est l'héroïne de ce film.



L'instituteur et l'infirmière durant une séance de cinéma éducateur (*Le Voile sacré*, Jean Benoit-Lévy, 1926).

© succession Jean Benoit-Lévy / restauration CNC.

⁴ Par exemple, les films sur la coopération produits par l'Office de Nancy (*En se donnant la main*, Louis Colin et André Dolmaire, 1937) ou les films sur l'épargne diffusés par l'Office de Saint-Étienne (*Le Sage et l'étourdi*, anonyme, 1931).

Tandis que le cinéma du Front populaire est traditionnellement circonscrit aux seuls films produits de 1935 à 1938, pour la plupart des films de fiction qui reflètent l'ambiance dans la société au moment de l'avènement du Front populaire et qui se positionnent fréquemment du côté du communisme⁵, le cinéma éducateur laïque constitue selon nous « l'autre cinéma du Front populaire », en ce qu'il favorise sa victoire aux élections de 1936 en promouvant, dès les années 1920, les idées radicales et socialistes.

Du reste, ces deux cinémas se rencontrent, soit parce qu'ils mobilisent les mêmes thématiques sociales (la lutte contre les fléaux sociaux), soit dans leur genre (par exemple, *La Vie est à nous* reprend une forme semblable au film de propagande sanitaire et sociale), soit encore dans leur mode de production coopératif (par exemple, les Offices du cinéma éducateur laïque se font les relais d'une souscription pour le financement de *La Marseillaise*).

Des films laïques, anticléricaux ou antireligieux ?

Si le cinéma éducateur laïque constitue un outil de propagande anticléricale, parce qu'il propose une activité de loisirs qui entre en concurrence avec les œuvres confessionnelles, les films eux-mêmes sont-ils susceptibles de porter un discours laïque, anticléric, voire antireligieux ?

Les catalogues des Offices proposent un certain nombre de films qui sont utilisés pour promouvoir la République et la laïcité, en particulier des films d'autopromotion des activités des Offices du cinéma éducateur, des films sur les fêtes laïques et des films de commémoration. Par exemple, le catalogue de l'Office régional

⁵Par exemple, *Le Crime de Monsieur Lange* (Jean Renoir, 1935), *La Vie est à nous* (Collectif CGTU, Jacques Becker, Jacques Brunius, Jean-Paul Dreyfus alias Jean-Paul Le Chanois, Jean Renoir, André Zwobada, 1936), *Les Bas fonds* (Jean Renoir, 1936), *La Belle équipe* (Julien Duvivier, 1936), *Le Temps des cerises* (Jean-Paul Dreyfus alias Jean-Paul Le Chanois, 1937) ou encore *La Marseillaise* (Jean Renoir, 1938).

d'enseignement cinématographique de Nancy (OREC) propose une série de films classés dans la catégorie « propagande laïque », où figure entre autres un reportage tourné en 1931 à Commercy, lors des fêtes pour le cinquantenaire de l'école laïque (Conseil d'administration de l'OREC de Nancy : 17-11-1932)⁶. De la même manière, les films d'actualité locale produits par l'Office de Saint-Étienne relatent des événements qui font la promotion des institutions républicaines : *Le 42^{ème} congrès national de la Ligue Française de l'Enseignement* (Eugène Reboul, 1926), *Fête du cinquantenaire des lois laïques* (Eugène Reboul, 1931), *Funérailles de M. Antoine Durafour, Député-Maire de Saint-Étienne, ancien Ministre du Travail* (Eugène Reboul, 1932)⁷.

Si ces films ont pour visée de défendre la laïcité, il est en revanche difficile de les qualifier de films nettement anticléricaux, dans le sens où ils dégraderaient l'image du clergé, ou de films antireligieux, dans la mesure où ils ne chercheraient pas seulement à restreindre le champ d'action des œuvres confessionnelles, mais prôneraient une forme d'athéisme.

À cet égard, nous trouvons parmi les films d'enseignement projetés dans la classe, précisément dans le catalogue de l'Encyclopédie Gaumont (1929), des films classés dans la catégorie « sciences sociales » et dans les sous-catégories « mœurs et coutumes » et « religion », qui correspondraient aujourd'hui à ce qu'on appelle l'enseignement du fait religieux. Selon un point de vue philosophique relativiste, conforme à l'esprit laïque, ces films montrent la diversité des mœurs et coutumes dans diverses régions de France ou du monde : *Mariages bretons* (1910), *Mœurs et coutumes arabes* (1912), *Funérailles japonaises* (1914), *Cultes religieux du Turkestan* (1913), *Procession de la Fête-Dieu à Geispolsheim* (1919).

⁶ *Les Fêtes du cinquantenaire de l'école laïque à Bar-le-Duc* (M. Gonmy, inspecteur d'académie de la Meuse, OREC de Nancy, 1931).

⁷ Antoine Durafour était député radical de la Loire, maire de Saint-Étienne. En 1925, en tant que ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, il fut à l'origine d'une campagne de propagande cinématographique contre les maladies vénériennes.

Par ailleurs, les films de propagande sanitaire et sociale peuvent d'une certaine manière être considérés comme des films de contre-propagande anticléricale, parce qu'ils promeuvent la culture scientifique et combattent les idées reçues, sur lesquelles plane le fantôme de l'obscurantisme clérical. Les croyances dogmatiques et autres superstitions ne sont cependant jamais directement incarnées par des membres du clergé, mais par des gens du peuple. Par exemple, la mère Mabu, commère de village, dont le personnage revient dans *La Future maman*(1924) et *Le Voile sacré* (1926) de Jean Benoit-Lévy, véhicule toutes sortes d'idées fausses en matière de santé, que s'empresse naturellement de combattre le médecin de campagne et l'infirmière visiteuse.

En outre, les films de propagande sanitaire et sociale, tandis qu'ils mettent en exergue les divers acteurs sociaux laïques (instituteur, médecin, infirmière, visiteuse sociale, maire, ministre), font d'une certaine manière de la propagande par omission, parce qu'ils présentent des salles de classe sans crucifix, des œuvres sociales non caritatives et des manifestations populaires où le prêtre n'est pas invité, ce qui dans le contexte de l'époque peut suffire à constituer une forme de provocation à l'encontre de l'Église catholique.

En définitive, la propagande anticléricale ne se traduit en aucun cas par la dégradation de l'image du clergé, mais par la dénégation de son rôle social. Dans cette perspective, *Mon oncle Benjamin* (René Leprince, 1923), qui bénéficie d'un immense succès dans les Offices du cinéma éducateur, est emblématique tout à la fois du film anticléric et antireligieux, dans la mesure où il n'accorde aucun rôle au prêtre, et, conformément au roman de Claude Tillier, prône une philosophie de vie épicurienne.

Conclusion

Dans l'entre-deux guerres, la laïcité est une notion qui transcende les divergences des partis de gauche et du centre. Qu'elle soit acceptée par les communistes comme un pis-aller contre « l'opium du peuple », qu'elle alimente chez une partie des

adhérents du Syndicat national des instituteurs l'espoir d'un monopole public en matière d'éducation ou qu'elle s'inscrive, chez les plus modérés, dans une vision qui se méfie des monopoles, favorise le pluralisme et reconnaît la liberté religieuse comme une liberté fondamentale, elle cimente indéniablement les partis politiques qui forment les Cartels des gauches, puis le Front populaire.

Devenue la plus puissante organisation socioculturelle laïque de l'entre-deux-guerres, la Ligue française de l'enseignement, au travers de son réseau cinématographique, a ainsi pu peser sur l'électorat lors des élections législatives de 1936, en mettant en œuvre sur le terrain une propagande dense et continue à l'attention des publics âgés de 13 à 21 ans (les futurs électeurs), des ouvriers des villes et des campagnes, et ce, jusque dans les espaces les plus enclavés du territoire.

Dans cette perspective, le cinéma éducateur se place sur le terrain de la défense de la laïcité, en tant qu'elle vise la liberté de conscience au moyen de l'émancipation économique et sociale. Il témoigne en cela de l'évolution de la définition de l'« être laïque » selon une approche sociale de plus en plus marquée, qui correspond à la recomposition du conseil de la Ligue française de l'enseignement autour de son nouveau président, Joseph Brenier, ainsi qu'à la redéfinition de l'union des gauches autour du parti socialiste et de l'aile gauche du parti radical.

Sources

« Articles 33 et 43 de la Loi de finance du 30 déc. 1928 », *JORF*, 31 déc. 1928, 13654.

BOREL Antoine, *Proposition de loi tendant à la création d'un « Office national du Cinématographe »*, n° 5030, Chambre des députés, 10-11-1927.

BRENIER Joseph, « Correspondance BRENIER/RICHARD », 18 juin 1937.

BRENIER Joseph, *La Lumière*, 6 mai 1938.

CAUVIN Gustave, *Vouloir*, Lyon, ORCEL, 1928.

« Compte rendu du comité d'administration », OREC, Nancy, 17 nov. 1932.

« Répertoire des films de l'Encyclopédie Gaumont », Paris, SEG, 1929.

Bibliographie

CHOUKROUN Jacques, Article « Salles », dans *1895*, n° 33, 2001, 342-347.

DUPEUX Georges, « Le Front populaire et les élections de 1936 », Paris, A. Colin, 1959, dans *Atlas historique de la France contemporaine*, RÉMOND René (dir.), Paris, A. Colin, 1966, 120.

ELLUL Jacques, *Propagandes*, Paris, A. Colin, 1962 ; Paris, Economica, 1990, 75-84.

LABORDERIE Pascal, *Le cinéma éducateur laïque*, Paris, L'Harmattan, 2015.

LEFEBVRE Thierry, « Cinéma et discours hygiéniste (1890-1930) », thèse, Paris 3, 1996.

SÉVILLA Nathalie, « La Ligue de l'enseignement, Confédération générale des œuvres laïques 1919-1939 », thèse, IEP de Paris, 2004.

TAILLIBERT Christel, « De l'idéologie d'État au film d'éducation : itinéraire comparé de la France, de l'Italie et des États-Unis dans les années 1920 », Revue *LISA/LISA* e-journal, vol. IV, n° 3, 2006, 29-43.

VIGNAUX Valérie, « Un cinéma éducateur dit de "propagande sociale" dans l'entre-deux-guerres en France ou Des images pour la République », dans BERTIN-MAGHIT Jean-Pierre (dir.), *Histoire mondiale des cinémas de propagande*, Paris, Nouveau monde, 2008, 199-213.